

Jean BERNABE
Groupe d'Etudes et de Recherches
en Espace Créolophone
Université des Antilles et de la Guyane

La relation créole – français : duel ou duo ? Implications pour un projet scolaire

Les relations établies entre créole et français ont alimenté à ce jour bien des controverses et revendications au sein du modèle d'analyse prépondérant que constitue celui de la diglossie. On sait que, aspectuellement différent du concept de bilinguisme (qui ne fait pas d'hypothèse a priori sur la genèse et l'historicité des rapports qu'entretiennent les langues) le concept de diglossie tire l'essentiel de sa pertinence de ce qu'il implique une relation inégalitaire, tissée par l'histoire entre langues en contact. Rappelons à cet égard qu'il convient de distinguer les situations de diglossie bipolaire d'une part (comme à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion) et, de diglossie multipolaire, d'autre part (comme, en Guyane, où autour du couple créole-français se mettent en place d'autres pôles constitués par les langues ethniques : diverses langues amérindiennes, et langue aluku des Buschi-Nengué ; comme aux Seychelles où au-dessus du créole, les langues hautes occupent deux pôles : anglais et français ; comme enfin à l'Île Maurice où, en plus des trois pôles anglais, français, créoles, existent de nombreuses langues indiennes à fonctionnalité ethnique).

Il est important de noter que partout où le créole se trouve inscrit dans une situation de diglossie, il figure la langue basse. Tel n'est pas le cas du français qui ne figure en position basse que dans le cas de la diglossie anglais-français du Canada (Québec, Nouveau Brunswick). Partout ailleurs le français a un statut prestigieux lié à un parcours historique de type impérial. Il en résulte que si toutes les diglossies sont sources de frustrations et génératrices de revendications (notamment identitaires), elles ne sont pas toutes marquées au coin de ce sentiment de damnation, de cette malédiction native qui affectent les créoles lesquels, nulle part dans le monde, n'occupent une position de prééminence absolue.

Jean BERNABE
Groupe d'Études et de Recherches
en Espace Créolophone
Université des Antilles et de la Guyane

La relation créole - français : duel ou duo ? Implications pour un projet scolaire

Les relations établies entre créole et français ont récemment été le sujet de bien des controverses et revendications au sein du modèle d'analyse prépondérant que constitue celui de la diglossie. On sait que, aspectuellement différent du concept de bilinguisme (qui ne fait pas d'hypothèse a priori sur la genèse et l'historicité des rapports du locuteur à la langue) le concept de diglossie tire l'essentiel de sa pertinence de ce qu'il implique une relation inégalitaire, tissée par l'histoire entre langues en contact. Rappelons à cet égard qu'il convient de distinguer les situations de diglossie bipolaire d'une part (comme à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion) et de diglossie multipolaire d'autre part (comme en Guyane, où autour du couple créole-français se trouvent en plus d'autres pôles constitués par les langues ethniques : diverses langues amérindiennes, et langues slaves des Russes-Neuages ; comme aux Seychelles où au-dessus du créole, les langues hautes occupent deux pôles : anglais et français ; comme enfin à l'île Maurice où, en plus des trois pôles anglais, français, créoles, existent de nombreuses langues indiennes à fonctionnalité ethnique).

Il est important de noter que partout où le créole se trouve inscrit dans une situation de diglossie, il figure la langue basse. Tel n'est pas le cas du français qui ne figure en position basse que dans le cas de la diglossie anglais-français du Canada (Québec, Nouveau Brunswick). Partout ailleurs le français a un statut prestigieux lié à un parcours historique de type impérial. Il en résulte que si toutes les diglossies sont sources de frustration et génératrices de revendications (notamment identitaires), elles ne sont pas toutes marquées au coin de ce sentiment de dévalorisation, de cette marginalisation native qui affectent les créoles. Les seuls créoles qui dans le monde, n'occupent une position de prééminence absolue.

Il est dès lors évident qu'on ne peut pas parler d'aménagement linguistique dans les situations de diglossie créole-français si on ne tient pas compte de cette donnée de base consubstantielle à l'histoire des créoles qui est une histoire coloniale, une histoire de la subjugation, voire de la relégation. C'est à partir de ce constat premier qu'il faut comprendre que la réalité de la diglossie a été mise en cause, condamnée par les tenants d'une action (généralement à visée réformatrice ou révolutionnaire) soucieuse de modifier ou de supprimer l'état de fait de la diglossie, c'est-à-dire de substituer un régime linguistique à un autre considéré comme inégalitaire, injuste : soit qu'il coupe la société en classes (uniglottes d'un côté, diglottes de l'autre, comme c'est le cas de façon flagrante en Haïti) soit qu'il traverse et déchire les individus eux-mêmes (notamment les diglottes).

Dire cela revient aussi à configurer les prérequis idéologiques qui informent tout programme glottopolitique à l'œuvre dans les pays où prévaut une situation de diglossie impliquant le créole. Il n'y a pas de doute qu'un tel programme est, à des degrés divers selon les acteurs concernés, marqué au coin d'une conception quichotesque, voire prométhéenne de l'histoire et ne visant à rien des moins qu'à soumettre la réalité linguistique à la volonté des hommes. Ce syndrome est plus ou moins visible dans les projets d'aménagement linguistique conçus par les linguistes créolistes, notamment les natifs, concernés au premier chef (à savoir existentiellement) par ce que d'aucuns ont appelé le « mal diglottique » (DAVY, 1975), variante d'une sorte de schizoglossie (HAUGEN, 1950). Ainsi les ravages de ce mal devraient être contenus afin que soit évitée une apocalypse dont les signes avant-coureurs sont déclinés par toute la littérature du sujet et qui peuvent se résumer à travers deux points suivants :

- . le blocage expressif (censé être repéré non seulement chez les élèves de langue maternelle créole mais encore chez ceux qui sont notamment diglottes)

- . le déport identitaire (terme employé par Edouard GLISSANT qui revisite la pensée fanonienne, notamment celle contenue dans **Peau Noire, masques blancs**). La notion de décréolisation (HALL, 1966) joue, d'ailleurs, un rôle important dans le cadre identitariste.

En d'autres termes la réception en milieu créoliste (ou encore occitaniste ou catalaniste) du concept fergusonien de diglossie (FERGUSON, 1959) est d'emblée polémique voire polémologique. En d'autres termes, alors que la lecture par FERGUSON des situations

Il est dès lors évident qu'on ne peut pas parler d'aménagement linguistique dans les situations de diglossie créole-français si on ne tient pas compte de cette donnée de base consensuelle à l'histoire des créoles qui est une histoire coloniale, une histoire de la sujétion, voire de la rélegation. C'est à partir de ce constat premier qu'il faut comprendre que la réalité de la diglossie a été mise en cause, combattue par les tenants d'une action (généralement à visée réformatrice ou révolutionnaire) soucieuse de modifier ou de supprimer l'état de fait de la diglossie, c'est-à-dire de substituer un régime linguistique à un autre considéré comme inégalitaire, injuste : soit qu'il coupe la société en classes (anglophone d'un côté, diglosses de l'autre, comme c'est le cas de façon flagante en Haïti) soit qu'il traverse et déchire les individus eux-mêmes (notamment les diglosses).

Dire cela revient aussi à configurer les précédents idéologiques qui informent tout programme politique à l'œuvre dans les pays où prévaut une situation de diglossie impliquant le créole. Il n'y a pas de doute qu'un tel programme est, à des degrés divers selon les acteurs concernés, marqué au coin d'une conception dichotomique, voire prométhéenne de l'histoire et ne visant à rien des moins qu'à soumettre la réalité linguistique à la volonté des hommes. Ce syndrome est plus ou moins visible dans les projets d'aménagement linguistique conçus par les linguistes créolistes, notamment les haïtiens, concernés au premier chef (à savoir existentiellement) par ce que d'aucuns ont appelé le « mal diglossique » (DAVY, 1975, 1977), variante d'une sorte de schizoglossie (HAUGEN, 1970). Ainsi les ravages de ce mal devaient être contenus afin que soit évitée une apocalypse dont les signes avant-coureurs sont décelés par toute la littérature du sujet et qui peuvent se résumer à travers deux points suivants :

Le blocage explicite (censé être repéré non seulement chez les élèves de langue maternelle créole mais encore chez ceux qui sont

notamment diglosses)
le déport idéologique (terme employé par Édouard GLISSANT qui révisait la pensée lanouienne, notamment celle contenue dans Peau Noire, masque blanc). La notion de décolonisation (HALL, 1966) joue, d'ailleurs, un rôle important dans le cadre idéologique.

En d'autres termes la réception en milieu créoliste (ou encore occidental ou establi) du concept français de diglossie (FERGUSON, 1959) est d'emblée polémique voire polémologique. En d'autres termes, alors que la lecture par FERGUSON des situations

grecque, arabe et créole (qui servent de point d'ancrage à son concept) est fondée sur l'harmonie et la distribution complémentaire, celle des catalanistes, créolistes ou occitanistes subsume le conflit sous la notion même de diglossie. On ne saurait mieux caractériser ces deux conceptions qu'en leur appliquant respectivement les termes de **duo** et de **duel**.

1. LA DECREOLISATION : NATURE, CAUSES, ENJEUX

Le concept de décréolisation constitue un élément essentiel dans la problématique de l'aménagement linguistique en pays créolophone même si on peut regretter que sa mesure n'ait pas véritablement été prise à ce jour.

Il convient de rappeler que la décréolisation revêt deux formes : **quantitative** (celle qui concerne la diminution jusqu'à l'annulation du nombre de locuteurs créolophones : cas de Grenade ou de Trinidad où le créole à base lexicale française est moribond) et **qualitative** (celle qui concerne la substance même du créole).

A. La décréolisation quantitative

Les causes de la décréolisation quantitative ont été analysées (J. BERNABE, 1988) comme procédant d'un conflit de fonctionnalité de deux langues appartenant à la même niche écologique. Ce conflit, au terme d'une dynamique mise en lumière à travers les concepts écolinguistiques (de règle d'exclusivité paradigmatique¹ et de règle d'exclusivité fonctionnelle) se résout généralement au bénéfice de la langue « sociolinguistiquement la plus forte ». Ainsi les créoles de

¹ Sur un point donné (morphosyntaxique ou lexical) de la chaîne parlée on ne peut repérer qu'une seule variété linguistique : créole ou français, cela ouvre la voie au code switching. Le code mixing, lui, repose sur le fait que l'on a affaire à quelque chose qui n'est ni créole ni français, donc une variété tierce. Cette variété dotée d'un statut littéraire fait la fortune des auteurs de la créolité (CHAMOISEAU, CONFIANT)

grecque, arabe et créole (qui servent de point d'ancrage à son concept) est fondée sur l'harmonie et la distribution complémentaire, celle des catalanistes, créolistes ou occitanistes subsume le conflit sous la notion même de diglossie. On ne saurait mieux caractériser ces deux conceptions qu'en leur appliquant respectivement les termes de dual et de dual.

I. LA DÉCREOLISATION : NATURE, CAUSES, ENJEUX

Le concept de décreolisation constitue un élément essentiel dans la problématique de l'aménagement linguistique en pays créolophones même si on peut regretter que sa mesure n'ait pas véritablement été prise à ce jour.

Il convient de rappeler que la décreolisation revêt deux formes : quantitative (celle qui concerne la diminution jusqu'à l'annulation du nombre de locuteurs créolophones ; cas de Grenade ou de Trinitad où le créole à base lexicale française est moribond) et qualitative (celle qui concerne la substance même du créole).

A. La décreolisation quantitative

Les causes de la décreolisation quantitative ont été analysées (BERNARD, 1988) comme procédant d'un conflit de fonctionnalité de deux langues appartenant à la même niche écologique. Ce conflit au terme d'une dynamique mise en lumière à travers les concepts écolinguistiques (de règle d'exclusivité paradigmatique¹ et de règle d'exclusivité fonctionnelle) se résout généralement au bénéfice de la langue « sociolinguistiquement la plus forte ». Ainsi les créoles de

¹ Sur ce point, voir (incomplètement en français) de la même auteur ou ne peut regretter qu'une seule variété linguistique : créole ou français, cela ouvre la voie au code switching. La seule manière de répondre au fait que l'on a affaire à quelque chose qui n'est ni créole ni français, c'est une variété mixte. Cette variété, avec l'un ou l'autre des termes de la créolisation (HAMOISEAU, COMBARD)

Trinidad et de Grenade auraient régressé jusqu'à devenir moribonds non pas en raison d'un conflit de fonctionnalité avec l'anglais mais bien à cause d'un conflit de fonctionnalité avec un autre créole, mais à base lexicale anglaise. Dans le cadre de la diglossie multipolaire (Seychelles, Maurice) on se rend compte que les langues anglaise et française ont continué à cohabiter, quoique appartenant à la même niche écologique de la sphère haute, parce que chacune a pu occuper une fonctionnalité spécifique : français, langue de la culture, porteuse d'une identité mythique, anglais langue de l'efficacité et outil véhiculaire international. De plus, à Maurice les multiples langues indiennes appartenant, comme le créole à la sphère dite de la langue basse ne sont pas entrées en conflit d'exclusivité fonctionnelle ni entre elles, ni avec le créole précisément parce que ce sont des langues à fonctionnalité ethnique (internes aux diverses communautés d'origine indiennes) le rôle de langue basse véhiculaire étant joué par le créole, langue parlée par tous les Mauriciens. Si on analyse le cas de la Guyane, on se rend compte qu'il y a depuis une vingtaine d'années, dans la région du Maroni, un conflit de fonctionnalité entre le créole à base lexicale française (originellement basé à Saint-Laurent du Maroni) et l'aluku (Sranan tongo) créole à base lexicale hollandaise. Le conflit entre ces deux créoles sur la base de leur fonctionnalité véhiculaire est en train de se résoudre au bénéfice du Sranan tongo qui est en train d'envahir toute la vallée du Maroni où le créole à base lexicale française a considérablement régressé, notamment depuis l'immigration surinamienne provoquée par la guerre civile au Surinam.

Il apparaît donc clairement que la diglossie, dans la mesure où elle empêche les conflits de fonctionnalité, est la garante du maintien des langues. En d'autres termes la diglossie serait conservatrice d'un ordre relativement stable, fût-il d'essence coloniale et vice-versa : l'ordre colonial maintient la diglossie. Du point de vue écolinguistique, la diglossie constitue donc un facteur déterminant de conservation des langues qui, en termes darwiniens, sont des espèces naturelles comme d'autres.

B. La décréolisation qualitative

Si la décréolisation quantitative affecte les créoles en abaissant le nombre de leurs locuteurs y compris en les réduisant à zéro, en revanche, la décréolisation qualitative opère sans nécessairement abaisser le

Trinidad et de Guyane au point de vue de la diglossie, dans la mesure où elle empêche les conflits de fonctionnalité, est la garantie du maintien des langues. En d'autres termes la diglossie serait conservatrice d'un ordre relativement stable, fût-il d'essence coloniale et vice-versa : l'ordre colonial maintient la diglossie. Du point de vue écolinguistique, la diglossie constitue donc un facteur déterminant de conservation des langues qui, en termes darwiniens, sont des espèces naturelles comme d'autres.

Si la dérévolution quantitative affecte les créoles en abaissant le nombre de leurs locuteurs y compris en les réduisant à zéro, en revanche, la dérévolution qualitative opère sans nécessairement abaisser le

fonctionnalité véhiculaire est en train de se résoudre au bénéfice du créole à base lexicale française a considérablement régressé, notamment Stann tongo qui est en train d'envahir toute la vallée du Maroni où le fonctionnalité véhiculaire est en train de se résoudre au bénéfice du lexicale hollandais. Le conflit entre ces deux créoles sur la base de leur base à Saint-Laurent du Maroni) et l'Aluku (Stann tongo) créole à base fonctionnelle entre le créole à base lexicale française (originairement a depuis une vingtaine d'années, dans la région du Maroni, un conflit de Maroniens. Si on analyse le cas de la Guyane, on se rend compte qu'il y véhiculaire étant joué par le créole, langue parlée par tous les divers communautés d'origine indiennes) le rôle de langue basse parce que ce sont des langues à fonctionnalité ethnique (internes aux d'exclusivité fonctionnelle ni entre elles, ni avec le créole précisément le créole à la sphère dite de la langue basse ne sont pas entrées en conflit De plus, à Maurice les multiples langues indiennes appartenant, comme mytique, anglaise langue de l'efficacité et aussi véhiculaire internationale. spécifique : français, langue de la culture, portuse d'une identité la sphère haute, parce que chacune a pu occuper une fonctionnalité continue à cohabiter, quoique appartenant à la même niche écologique de Maurice) on se rend compte que les langues anglaise et française ont lexicale anglaise. Dans le cadre de la diglossie multipolaire (Szychelles, cause d'un conflit de fonctionnalité avec un autre créole, mais à base pas en raison d'un conflit de fonctionnalité avec l'anglais mais bien à

3.1.1. La dérévolution qualitative

Si la dérévolution quantitative affecte les créoles en abaissant le nombre de leurs locuteurs y compris en les réduisant à zéro, en revanche, la dérévolution qualitative opère sans nécessairement abaisser le

nombre des locuteurs. Il peut même se faire que leur nombre soit en augmentation ainsi que les volumes de parole en langue basse, en l'occurrence le créole. C'est que le créole intègre des champs énonciatifs inédits pour lui et qui précédemment étaient sous-tendus par la seule langue française : médias, école, église, etc. N'étant pas préparé, à partir de sa genèse rurale et en raison de sa jeunesse, à affronter ces champs énonciatifs nouveaux le créole avait deux possibilités : soit la **néologie** soit l'**emprunt**. La compétence néologique d'une langue donnée en situation d'assumer des domaines nouveaux d'énonciation n'est pas forcément à la mesure de la conjoncture. L'emprunt a été le recours privilégié en raison des origines même du créole dont la base lexicale est française. Parler de décréolisation à propos de la refrancisation lexicale du créole pourrait prêter à controverse compte tenu du fait que tout mot français est potentiellement créole (l'inverse n'étant pas vrai : tout mot créole n'est pas potentiellement français). Mais le caractère unilatéral de la relation créole-français ainsi qu'une extension des phénomènes d'emprunt aux domaines de la syntaxe et de la rhétorique donne à penser que la décréolisation ne se limite pas à une simple relexification selon la langue base mais à un réglage du créole sur les processus génératifs de la langue française. En d'autres termes la décréolisation qualitative provient non pas d'un conflit de fonctionnalité à l'intérieur d'une même niche écologique, mais du transfert du créole de sa niche écologique à une autre, celle du français. Ce phénomène est concomitant de l'accession du français à la position de langue maternelle pour l'ensemble des locuteurs francophones : à de rares exceptions près, le créole n'est plus la seule langue maternelle des Guadeloupéens et des Martiniquais. La décréolisation qualitative est liée au passage d'une diglossie **hétérotopique** (les uns parlent créole et français, les autres ne parlent que le créole, situation haïtienne typique) à une diglossie **homotopique** (tout le monde parle créole et français). Dans ce cas, si conflit il y a, il traverse chaque locuteur directement sans le recours à quelque procuration que ce soit. En d'autres termes, le contact de langue se déroule à l'intérieur de chaque locuteur qui n'est plus à l'abri des effets d'une compétence dominante. En fait, le réglage énonciatif sur la base du français correspond à un mouvement de standardisation de type isotopique. Il n'est pas étonnant que le propre de la standardisation du créole soit plus proche des profils lectaux français que de ceux du créole dans ce qu'il a de plus original (et dont certains ont pu faire le stéréotype du basilecte, basilecte fictif en réalité, mais à forte valeur sociosymbolique).

nombre des locuteurs. Il peut même se faire que leur nombre soit en
 augmentation ainsi que les volumes de parole en langue passé, en
 l'occurrence le créole. C'est que le créole intègre des champs énonciatifs
 inédits pour lui et qui précédemment étaient sous-tendus par la seule
 langue française : médias, école, église, etc. N'étant pas préparé, à partir
 de sa genèse turque et en raison de sa jeunesse, à affronter ces champs
 énonciatifs nouveaux le créole avait deux possibilités : soit l'abandonner
 soit l'emprunter. La compétence néologique d'une langue donnée en
 situation d'assumer des domaines nouveaux d'énonciation n'est pas
 forcément à la mesure de la conjoncture. L'emprunt a été le recours
 privilégié en raison des origines même du créole dont la base lexicale est
 française. Parler de décréolisation à propos de la réfrançaise lexicale
 du créole pourrait prêter à controverse compte tenu du fait que tout mot
 français est potentiellement créole (l'inverse n'étant pas vrai : tout mot
 créole n'est pas potentiellement français). Mais le caractère unilatéral de
 la relation créole-français ainsi qu'une extension des phénomènes
 d'emprunt aux domaines de la syntaxe et de la rhétorique donne à penser
 que la décréolisation ne se limite pas à une simple lexification selon la
 langue base mais à un réglage du créole sur les processus généraux de la
 langue française. En d'autres termes la décréolisation qualitative
 provient non pas d'un conflit de fonctionnalité à l'intérieur d'une même
 niche écologique, mais du transfert du créole de sa niche écologique à
 une autre, celle du français. Ce phénomène est concomitant de
 l'accession du français à la position de langue maternelle pour
 l'ensemble des locuteurs francophones : à de rares exceptions près, le
 créole n'est plus la seule langue maternelle des Guadeloupéens et des
 Martiniquais. La décréolisation qualitative est liée au passage d'une
 diglossie hétérotypique (les uns parlent créole et français, les autres ne
 parlent que le créole, situation habituelle typique) à une diglossie
 homotypique (tout le monde parle créole et français). Dans ce cas, si
 conflit il y a, il traverse chaque locuteur directement sans le recours à
 quelque procuration que ce soit. En d'autres termes, le contact de langue
 se déroule à l'intérieur de chaque locuteur qui n'est plus à l'abri des
 effets d'une compétence dominante. En fait, le réglage énonciatif sur la
 base du français correspond à un mouvement de standardisation de type
 isotypique. Il n'est pas étonnant que le propre de la standardisation du
 créole soit plus proche des profils français que de ceux du créole
 dans ce qu'il a de plus original (et dont certains ont pu faire le stéréotype
 du basilect, basilect écrit, en réalité, mais à forte valeur
 sociolinguistique).

BERN 160 22

On constate donc que la volonté de promouvoir le créole en le faisant accéder à des domaines d'emplois jusque là inconnus de lui et gérés par la langue française débouche sur un type de changement linguistique qui le rapproche du français. Parler de décréolisation au lieu de néo-créolisation constitue assurément un choix idéologique. Mais le caractère unilatéral des mouvements lectaux donne à penser que le terme de décréolisation est synonyme de francisation. Il n'y a rien d'étonnant à ce que dès lors la problématique identitariste soit à l'œuvre au terme d'un tel constat. On note que le contact des langues n'intensifie pas en sens inverse au niveau du parler ordinaire (pour reprendre l'expression de LABOV) la production d'un français créolisé, alors que c'est la littérature qui devient le lieu privilégié de cette variété linguistique (CHAMOISEAU, CONFIANT, etc.).

Il n'est pas possible de poser la problématique de l'introduction formelle et institutionnalisée du créole à l'Ecole (lieu par excellence du français et de ses pratiques langagières) sans tenir compte de ces données d'ordre sociolinguistique et écolinguistiques.

C. Les enjeux de la décréolisation

On voit bien que tout le combat pour la promotion du créole hors du cadre traditionnel de la diglossie risque de mettre en définitive cette langue en position de subir l'action assimilatrice de la langue française, action qui était considérablement ralentie par la répartition complémentaire de la diglossie traditionnelle. La question se pose de savoir si, au terme de cette action, la langue créole sera totalement absorbée par le français (glottophagie, selon CALVET, 1974) où si on assistera à un mouvement asymptotique le créole tendant vers le français mais ne se confondant pas avec lui. Telle est la problématique du continuum linguistique créole-français qui n'est pas sans comporter d'importants enjeux symboliques. En effet la proximité des deux langues peut devenir telle que la question pourra se poser de savoir si elle mérite qu'on mobilise d'importants investissements en ressources humaines et financières pour lui assurer un statut scolaire. D'autre part, au plan symbolique, la situation de continuum ne présente pas les mêmes ressorts que celle de discontinuum qui peut mobiliser une certaine dynamique identitaire. En d'autres termes la discontinuité linguistique créole-français semble constituer l'un des ingrédients les plus précieux du traitement pédagogique du créole, hors de quoi cette action perdrait et de sa rationalité et de sa pertinence. Cela signifie que la pédagogie du créole sera discontinuiste, contrastive ou ne sera pas.

On constate donc que la volonté de promouvoir le créole en le faisant accéder à des domaines d'emplois jusque là inconnus de lui et gérés par la langue française débouche sur un type de changement linguistique qui se rapproche du français. Parler de décréolisation au lieu de néo-créolisation constitue assurément un choix idéologique. Mais le caractère unilatéral des mouvements lectaux donne à penser que le terme de décréolisation est synonyme de francisation. Il n'y a rien d'étonnant à ce que dès lors la problématique identitaire soit à l'œuvre au terme d'un tel constat. On note que le contact des langues n'intensifie pas en sens inverse au niveau du parler ordinaire (pour reprendre l'expression de LABOV) la production d'un français créolisé, alors que c'est la littérature qui devient le lieu privilégié de cette variété linguistique (CHAMOISEAU, CONFANT, etc.).

Il n'est pas possible de poser la problématique de l'introduction formelle et institutionnalisées du créole à l'École (lieu par excellence du français et de ses pratiques langagières) sans tenir compte de ces données d'ordre sociolinguistique et écolinguistique.

C. Les enjeux de la décréolisation

On voit bien que tout le combat pour la promotion du créole hors du cadre traditionnel de la diglossie trape de mettre en définitive cette langue en position de subir l'action assumée de la langue française, action qui était considérablement ralentie par la répartition complémentaire de la diglossie traditionnelle. La question se pose de savoir si, au terme de cette action, la langue créole sera totalement absorbée par le français (glottologie, selon CALVET, 1974) ou si on assistera à un mouvement asymptotique le créole tendant vers le français mais ne se confondant pas avec lui. Telle est la problématique du continuum linguistique créole-français qui n'est pas sans comporter d'importants enjeux symboliques. En effet la proximité des deux langues peut devenir telle que la question pourra se poser de savoir si elle mérite qu'on mobilise d'importants investissements en ressources humaines et financières pour lui assurer un statut scolaire. D'autre part, au plan symbolique, la situation de continuum ne présente pas les mêmes ressorts que celle de discontinuum qui peut mobiliser une certaine dynamique identitaire. En d'autres termes la discontinuité linguistique créole-français semble constituer l'un des ingrédients les plus précieux du maintien pédagogique du créole, hors de quoi cette seule perdrait de sa rationalité et de sa pertinence. Cela signifie que la pédagogie du créole sera discontinuiste, contrastive ou ne sera pas.

2. PEDAGOGIE SOCIALE, PEDAGOGIE SCOLAIRE

Il apparaît que la pédagogie scolaire ne peut être isolée de la pédagogie sociale d'ensemble : l'école est un média au même titre que la radio, la télévision, l'église. Il convient donc d'articuler les pratiques scolaires avec les autres pratiques sociales de la langue. Cependant, l'Ecole possède certaines spécificités dont l'une des plus marquantes est constituée par la dialectique du spontané et du différé, du naturel et de l'artificiel, de l'intériorisation et de la spectacularisation. L'Ecole est un écosystème dont les éléments s'articulent de manière plus ou moins harmonieuse. Les langues font partie de cet écosystème au même titre que les autres matières (mathématiques, dessin, musique, activités sportives, etc.). Dans l'Ecole, chaque langue occupe une niche écologique qui lui est propre. La langue française comporte la spécificité d'être langue d'enseignement et objet d'enseignement (elle est langue d'enseignement non seulement du français mais aussi de toutes les autres matières, langues étrangères comprises). Grâce à sa fonctionnalité non conflictuelle avec celle de l'anglais ou de l'espagnol, un certain ordre disciplinaire est observé qui assure la cohésion de l'ensemble.

La question se pose véritablement de savoir comment le créole sera introduit dans l'écosystème scolaire où une certaine hiérarchisation est opérée à travers le statut du français : deux possibilités se présentent pour le créole

1) être objet d'enseignement et seulement objet d'enseignement : dans ce cas, il n'y a pas de conflit de fonctionnalité avec la langue française et le système se maintient.

2) être à la fois objet d'enseignement et langue d'enseignement

a) si ce statut de langue d'enseignement se borne à traiter uniquement le créole et comme objet d'enseignement, il se pose un problème de conflit de fonctionnalité doublé d'une menace d'élimination à terme par le français plus performant.

b) Si ce statut de langue d'enseignement s'étend au-delà du créole pour atteindre un groupe de matières : dans ce cas, l'affrontement entre les deux langues est encore plus sévère et les effets encourus encore plus lourds, au détriment du créole, moins performant.

I. PEDAGOGIE SOCIALE, PEDAGOGIE SCOLAIRE

Il apparaît que la pédagogie scolaire ne peut être isolée de la pédagogie sociale d'ensemble : l'école est un média au même titre que la radio, la télévision, l'église. Il convient donc d'articuler les pratiques scolaires avec les autres pratiques sociales de la langue. Cependant, l'école possède certaines spécificités dont l'une des plus marquantes est constituée par la dialectique du spontané et du réfléchi, du naturel et de l'artificiel, de l'intériorisation et de la spectaculisation. L'école est un écosystème dont les éléments s'articulent de manière plus ou moins harmonieuse. Les langues font partie de cet écosystème au même titre que les autres matières (mathématiques, dessin, musique, activités sportives, etc.). Dans l'école, chaque langue occupe une niche écologique qui lui est propre. La langue française comporte la spécificité d'être langue d'enseignement et objet d'enseignement (elle est langue d'enseignement non seulement du français mais aussi de toutes les autres matières, langues étrangères comprises). Grâce à sa fonctionnalité non conflictuelle avec celle de l'anglais ou de l'espagnol, un certain ordre disciplinaire est observé qui assure la cohésion de l'ensemble.

La question se pose véritablement de savoir comment le créole sera introduit dans l'écosystème scolaire ou une certaine hiérarchisation est opérée à l'égard du statut du français : deux possibilités se présentent pour le créole

1) être objet d'enseignement et seulement objet d'enseignement : dans ce cas, il n'y a pas de conflit de fonctionnalité avec la langue française et le système se maintient.

2) être à la fois objet d'enseignement et langue d'enseignement

a) si ce statut de langue d'enseignement se borne à traiter uniquement le créole et comme objet d'enseignement, il se pose un problème de conflit de fonctionnalité double d'une menace d'élimination à terme par le français plus performant.

b) Si ce statut de langue d'enseignement s'étend au-delà du créole pour atteindre un groupe de matières : dans ce cas, l'affrontement entre les deux langues est encore plus sévère et les effets encourus encore plus lourds, au détriment du créole, moins performant.

Pour ce que le créole ne se trouve pas en situation fragile dans le champ de l'école (qui est celui de la langue dominante) faut-il alors se borner au seul statut d'objet d'enseignement? Un tel statut est à l'évidence réducteur et ne peut correspondre aux enjeux glottopolitiques qui ont postulé l'introduction du créole à l'Ecole. Il convient donc d'aboutir à un statut négocié qui tienne compte avec réalisme de la prééminence glottopolitique du français et des nécessités historiques (charte européenne des langues minoritaires et régionales qui impulsent la reconnaissance des droits linguistiques des citoyens).

3. STRATEGIES PEDAGOGIQUES

Au terme d'une négociation il convient d'aboutir au fait que en plus du statut d'objet d'enseignement le créole puisse développer des compétences encore inédites comme langue d'enseignement. Deux processus intermédiaires semblent indispensables à cet effet :

- 1) que la constitution du créole comme langue d'enseignement constitue en soi une matière,
- 2) que, autour de l'objet créole conçu comme langue, se développe des objets connexes qui touchent au domaine de l'anthropologie, de l'histoire, des sciences naturelles, etc. L'inscription de la langue dans la culture et inversement doit devenir une tâche majeure de la discipline langue et culture régionale.

Un domaine autonome doit être reconnu au créole au sein de l'Ecole qui évite les conflits de fonctionnalité en instaurant non pas une **distribution complémentaire** au sein des matières existantes, mais une **dimension supplémentaire**. La langue créole doit être ce *supplément d'âme* qui permettra à l'Ecole de se remettre en question, de s'ouvrir à la culture vernaculaire afin de mieux remplir sa mission universaliste. L'introduction du créole à l'Ecole sera rénovatrice ou ne sera pas.

Faire du créole un supplément d'âme dans une école qui est en train de perdre son âme peut constituer une mission d'envergure. Mais cela peut apparaître aussi comme un rôle anecdotique et mineur correspondant par exemple à un statut de matière facultative. Précisément le créole ne doit pas être considéré comme totalement facultatif: comme objet d'étude, il doit être obligatoire, même si, en fonction des publics concernés, il peut être facultatif en tant que langue

Pour ce que le créole ne se trouve pas en situation fragile dans le champ de l'école (qui est celui de la langue dominante) faut-il alors se borner au seul statut d'objet d'enseignement? Un tel statut est à l'évidence réducteur et ne peut correspondre aux enjeux glottopolitiques qui ont postulé l'introduction du créole à l'école. Il convient donc d'aboutir à un statut négocié qui tienne compte avec réalisme de la prééminence glottopolitique du français et des nécessités historiques (charte européenne des langues minoritaires et régionales qui implique la reconnaissance des droits linguistiques des citoyens).

3. STRATEGIES PEDAGOGIQUES

Au terme d'une négociation il convient d'aboutir au fait que en plus du statut d'objet d'enseignement le créole puisse développer des compétences encore inédites comme langue d'enseignement. Deux processus intermédiaires semblent indispensables à cet effet :

- 1) que la constitution du créole comme langue d'enseignement constitue en soi une matière,
- 2) que, autour de l'objet créole conçu comme langue, se développe des objets connexes qui touchent au domaine de l'anthropologie, de l'histoire, des sciences naturelles, etc. L'inscription de la langue dans la culture et inversement doit devenir une tâche majeure de la discipline langue et culture régionale.

Un domaine autonome doit être reconnu au créole au sein de l'école qui évite les conflits de fonctionnalités en insistant non pas une distribution complémentaire au sein des matières existantes, mais une dimension supplémentaire. La langue créole doit être ce supplément d'âme qui permette à l'école de se remettre en question, de s'ouvrir à la culture vernaculaire afin de mieux remplir sa mission universaliste. L'introduction du créole à l'école sera rénovatrice ou ne sera pas.

Faire du créole un supplément d'âme dans une école qui est en train de perdre son âme peut constituer une mission d'envie. Mais cela peut apparaître aussi comme un rôle anachronique et inutile correspondant par exemple à un système de marché facultative. Précisément le créole ne doit pas être considéré comme totalement facultatif: comme objet d'étude, il doit être obligatoire, même si, en fonction des publics concernés, il peut être facultatif ou tant que langue

BERN 160 8v

d'enseignement. Il convient de distinguer la matière elle-même des certifications auxquelles elle peut donner lieu. Il n'y a rien d'infamant à ce que le créole soit langue facultative au baccalauréat parmi d'autres si tout au long de la scolarité, il a fait l'objet d'un enseignement systématique, fût-il peu étendu au plan horaire.

Il apparaît que vu le niveau de diffusion actuel du français aux Antilles la langue créole n'est plus indispensable à la *communication* (qui pourrait se faire exclusivement en français dans ces pays). Il n'empêche que du point de vue de *l'expression* (qui mobilise les dimensions identitaires et sociosymboliques) la langue créole est vécue comme une donnée patrimoniale incontournable. Cela nous renvoie à la problématique de la décréolisation qualitative dont les effets sont précisément un **désinvestissement symbolique**. Il est donc de la plus grande importance que ces données soient prises en compte par l'Ecole et que l'organisation pédagogique s'applique à gérer le processus de décréolisation. Est-ce à dire que le rôle de l'Ecole pourrait être de permettre une recrétolisation du créole ? Cela pourrait être un programme intéressant assigné à l'Ecole si la notion de recrétolisation n'était pas entachée d'arrière-plans passéistes. Il convient, en effet, de faire en sorte que le locuteur créolophone soit rendu conscient des enjeux glottopolitiques inhérents à la relation créole-français et qu'il assume aux mieux son statut de *co-créateur* de la langue. C'est dire que l'Ecole doit délibérément prendre en charge non pas la simple transmission de la langue mais aussi les pratiques de création de la langue et dans la langue. Cela signifie que l'Ecole doit être ce lieu privilégié de création d'un créole littéraire, langue qui ne sera pas plus artificielle que le français littéraire, coupé de la langue quotidienne. Il y a lieu de mettre en place une double stratégie.

- 1) Stratégie de la langue spontanée, instrument de communication.
- 2) Stratégie de la langue différée, travaillée, instrument de l'expression.

La dialectique communication l'expression constitue le mécanisme à travers lequel l'Ecole jouera son rôle de promotion du créole.

Mais la stratégie scolaire ne doit pas être isolée, elle doit être connectée aux pratiques médiatiques où la dialectique spontané communicatif vs différé expressif doit permettre l'émergence d'un **créole médian**, instrument de réorientation des processus de décréolisation-francisation du créole.

d'enseignement. Il convient de distinguer la matière elle-même des certifications auxquelles elle peut donner lieu. Il n'y a rien d'instantané que la créole soit langue facultative au baccalauréat parmi d'autres si tout au long de la scolarité, il a fait l'objet d'un enseignement systématique, fût-il peu étendu au plan horaire.

Il apparaît que vu le niveau de diffusion actuel du français aux Antilles la langue créole n'est plus indispensable à la communication (qui pourtant se fait exclusivement en français dans ces pays). Il n'empêche que du point de vue de l'expression (qui mobilise les dimensions identitaires et sociosymboliques) la langue créole est vécue comme une donnée patrimoniale incontournable. Cela nous renvoie à la problématique de la décréolisation qualitative dont les effets sont précisément un désinvestissement symbolique. Il est donc de la plus grande importance que ces données soient prises en compte par l'école et que l'organisation pédagogique s'applique à gérer le processus de décréolisation. Est-ce à dire que le rôle de l'école pourrait être de permettre une recréolisation du créole? Cela pourrait être un programme intéressant assigné à l'école si la notion de recréolisation n'était pas entachée d'arrière-pensées. Il convient, en effet, de faire en sorte que le locuteur créolophone soit rendu conscient des enjeux géopolitiques inhérents à la relation créole-français et qu'il assume aux mieux son statut de co-créateur de la langue. C'est dire que l'école doit délibérément prendre en charge non pas la simple transmission de la langue mais aussi les pratiques de création de la langue et dans la langue. Cela signifie que l'école doit être ce lieu privilégié de création d'un créole littéraire, langue qui ne sera pas plus artificielle que le français littéraire, coupé de la langue quotidienne. Il y a lieu de mettre en place une double stratégie.

- 1) Stratégie de la langue spontanée, instrument de communication.
- 2) Stratégie de la langue différenciée, travaillée, instrument de l'expression.

La dialectique communication l'expression constitue le mécanisme à travers lequel l'école jouera son rôle de promotion du créole.

Mais la stratégie scolaire ne doit pas être isolée, elle doit être connectée aux pratiques créolophones et la dialectique spontanée communicative et différenciée doit permettre l'émergence d'un créole médian, instrument de réorientation des processus de décréolisation-transmission du créole.

CONCLUSION

La prise en compte d'une analyse sociolinguistique et écolinguistique de la relation créole-français, notamment dans un contexte où le locuteur a acquis les deux langues selon la modalité maternelle (même si de plus en plus le français tend à devenir langue maternelle 1 et le créole langue maternelle 2) conduit à inscrire les pratiques langagières institutionnalisées non plus dans le **duel** créole/français mais dans une sorte de **duo** où la partition ne serait pas écrite à l'avance par la langue dominante, mais co-écrite par les deux langues au sein des instances sociales de médiation linguistique. Il y a nécessité à ce que ce **co-linguisme** reste fondé sur une non-compétition fonctionnelle, ce sans quoi les risques d'élimination d'une des langues constituent une menace pour ce co-linguisme lui-même. Aucune pédagogie des langues régionales ne peut faire l'impasse sur ces données. On comprend alors que le rôle mobilisateur et régulateur que peut jouer un CAPES centré autour de la discipline créole et non pas dépendant d'une autre discipline (Lettres modernes, ou histoire) comme l'hypothèse est faite ici ou là, selon une logique et une rationalité extérieure aux enjeux ci-dessus évoqués.

CONCLUSION

La prise en compte d'une analyse sociolinguistique et écolinguistique de la relation créole-français, notamment dans un contexte où se jouent à l'écrit les deux langues selon la modalité materielle (même si de plus en plus le français tend à devenir langue materielle) et le créole langue materielle (2) conduit à inscrire les pratiques langagières institutionnalisées non plus dans le duel créole/français mais dans une sorte de duo où la partition ne serait pas écrite à l'avance par la langue dominante, mais co-écrite par les deux langues au sein des instances sociales de médiation linguistique. Il y a nécessité à ce que ce linguisme reste fondé sur une non-compétition fonctionnelle, ce sans quoi les risques d'élimination d'une des langues constituent une menace pour ce co-linguisme lui-même. Aucune pédagogie des langues régionales ne peut faire l'impasse sur ces données. On comprend alors que le rôle mobilisateur et régulateur que peut jouer un CAPEZ centré autour de la discipline créole et non pas dépendant d'une autre discipline (lettres modernes ou histoire) comme l'hypothèse est faite ici ou là, selon une logique et une rationalité extrinsèque aux enjeux ci-dessus évoqués.

Bibliographie

BERNABE, Jean, 1988 – « Réflexions pour une glottopolitique des aires concernées par le créole : le cas guyanais ». CRESTIG, pp. 29-40.

CALVET, Louis-Jean, 1974 – **Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie**, Paris, Payot, 251 p.

DAVY, Pierre, 1975 – « Le mal diglottique », dans C.A.R.E, n° 2, Pointe-à-Pitre, pp. 101-113.

FERGUSON, Charles, A., 1959 – Diglossia, dans **Word**, n° 15, pp. 325-340.

HAUGEN, Einar, 1950 – **Schizoglossia and the linguistic norm**, Monograph Series on Languages and Linguistics, n° 15.

Bibliographie

BERNARD, Jean, 1988 - « Réflexions pour une glottologie des aires
concernées par le créole : le cas guyanais ». CRESTIC, pp. 29-40.

CALVET, Louis-Jean, 1974 - Linguistique et colonialisme : petit
traité de glottologie, Paris, Payot, 251 p.

DAVY, René, 1975 - « Le mal diglossique », dans C.A.R.E. n° 2,
Pointe-à-Pitre, pp. 101-117.

FERGUSON, Charles, A., 1959 - Diglossa, dans Word, n° 12, pp. 325-
340.

HAUGEN, Einar, 1950 - Schizoglossa and the linguistic norm,
Monograph Series on Languages and Linguistics, n° 12.